

**PV du Conseil d'administration extraordinaire mercredi 27mai 2020 17h30
(visioconférence)**

Ouverture de séance par le Président du Conseil d'administration à 17h39 en visioconférence :

Désignation du secrétaire de séance : Madame Nathalie HABLAINVILLE, Provisure adjointe et du secrétaire adjoint de séance Mme Sikias, parent d'élève.

1. Approbation du procès-verbal du C.A. du 03 avril 2020..... 1
2. Présentation du protocole sanitaire national 1
3. Présentation des règles d'organisation propres au LFA pendant la période de déconfinement 2

1. Approbation du procès-verbal du C.A. du 03 avril 2020

Pas de demande de modification si ce n'est une précision sur la différence entre SIA et SIB. Le proviseur répond qu'il s'agit bien de la même classe. SIA étant le nom d'usage : section internationale anglophone alors que SIB est le nom réglementaire : section internationale britannique.

Vote de l'approbation du PV de la séance du 03 avril 2020 :

Entité Collège : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 18

Entité Lycée : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 22

2. Présentation du protocole sanitaire national

Le proviseur présente le protocole sanitaire national. Il précise qu'une modification est apparue entre le protocole qui a été envoyé dès le 11 mai et celui actuellement en vigueur, notamment sur la page 7 (port du masque). Contrairement à ce qui était indiqué dans la première version du protocole, désormais, le masque doit être porté par les enseignants en toute circonstance :

Extrait : « La réglementation prise pour faire face à l'épidémie de Covid-19 rend obligatoire le port d'un masque « grand public » en présence d'élèves et dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti. C'est notamment le cas dans les salles de classe, pendant la circulation au sein de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations. »

3. Présentation des règles d'organisation propres au LFA pendant la période de déconfinement

Le proviseur rappelle la méthodologie qui a conduit à l'élaboration de ces règles. Chaque groupe d'élus au conseil d'administration (personnels, parents, élèves) a été consulté et a travaillé avec le proviseur à l'élaboration d'un document final. Ces réunions de travail se sont tenues par visioconférence.

Vote sur l'adoption des règles d'organisation propres au LFA pendant la période de déconfinement :

Entité Collège : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

POUR : 14

Entité Lycée : 22

CONTRE : 2

ABSTENTION : 2

POUR : 18

Fin de séance 18h19

Mme Sikias
Parents



Alain HOUILLE
Proviseur

